

Supplément

La lettre
d'AFRISTAT
OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET STATISTIQUE D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

www.afristat.org

NUMÉRO
54
OCTOBRE 2010

LA RÉNOVATION DE
L'INDICE HARMONISÉ
DES PRIX À LA
CONSOMMATION DANS
LES ÉTATS MEMBRES
DE L'UEMOA



LA GENÈSE DE L'INDICE HARMONISÉ DES PRIX À LA CONSOMMATION DE L'UEMOA

Par Abdoulaye DIOP, Directeur des études et des statistiques économiques à la Commission de l'UEMOA

1. INTRODUCTION

De par ses attributions de produire des statistiques communautaires, la Commission de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) doit veiller à ce que les statistiques produites dans les États membres s'intègrent harmonieusement dans un plan stratégique global. Le traité créant l'UEMOA dans son article 64 lui confère le pouvoir de fournir toutes les données statistiques qui sont nécessaires à la poursuite de ses missions. En 1998, la Commission a franchi une étape majeure en faisant adopter par le Conseil des Ministres un règlement pour le calcul de l'IHPC base 1996. Par la suite, un Comité de suivi de l'IHPC composé des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique (INS), de la Commission de l'UEMOA, de la BCEAO et d'AFRISTAT a mis en place un groupe de travail chargé de faire des propositions en vue de préserver les acquis de l'IHPC.

Poursuivant ses chantiers d'harmonisation statistique, la Commission de l'UEMOA s'est attachée particulièrement, au cours de ces dernières années, à l'actualisation des indicateurs de suivi de l'inflation. La rénovation de l'IHPC base 1996 était devenue nécessaire compte tenu des changements structurels intervenus dans la consommation des ménages. En effet, en vue d'assurer la comparabilité et la qualité statistique de cet indicateur, la Commission, avec l'appui technique et financier de ses partenaires, a engagé depuis 2006, un chantier visant à rénover les indices harmonisés des prix à la consommation.

Les efforts menés ont conduit à l'adoption du Règlement de l'IHPC définissant notamment, la nouvelle base 2008 et la méthodologie correspondante, permettant une mesure plus fiable et comparable de l'inflation au sein des États membres de l'UEMOA, en conformité avec les normes internationales. Les enseignements tirés de l'élaboration de l'IHPC base 1996 ont permis de poser plus facilement les jalons de l'IHPC base 2008. Une plus grande synergie entre les différentes parties prenantes dans le domaine statistique et leur réel engagement, ont permis le déroulement normal de ces importants chantiers.

Ces expériences, compte tenu de leur succès en matière de collaboration entre les institutions méritent d'être soulignées quant à la genèse du projet de l'IHPC 2008. Après un rappel du contexte ayant conduit à la mise en œuvre du projet, une description succincte des objectifs à atteindre et des importants résultats obtenus, l'accent sera mis sur les rôles des

principaux acteurs, les conditions de mise en œuvre pour tenter de dégager les principaux enseignements et recommandations que l'on peut tirer de la réalisation de ce projet régional.

2. HISTORIQUE

Les deux projets, l'IHPC base 1996 et l'IHPC base 2008, sont étroitement liés dans leur genèse et leur mise en œuvre. Ainsi, il demeure utile de rappeler les principales phases du projet de l'IHPC 1996 pour mieux suivre celles de 2008. En 1995, il s'est avéré après le changement de parité du FCFA intervenu en janvier 1994 de disposer d'un nouvel instrument plus fiable de suivi de l'évolution des prix à la consommation du fait essentiellement des changements des comportements des consommateurs consécutifs à cette dévaluation. Les anciens indices n'étaient plus adaptés au contexte économique de la période post dévaluation.

A ce contexte, il convient d'ajouter un autre d'ordre institutionnel, à savoir, la création de l'UEMOA dont le traité dispose en article 4 que l'Union assure la convergence des performances et des politiques macroéconomiques des États membres, notamment la compatibilité des politiques budgétaires avec les objectifs de la politique monétaire, en particulier, celui de la stabilité des prix. En outre, il faut souligner des raisons d'ordre technique comme le vieillissement de la base et l'absence d'harmonie entre les anciens indices officiels reflétés dans les différences de champs, de classification, de méthodes de relevés et de calcul d'indices.

Les deux projets IHPC ont été promus particulièrement par les deux institutions à savoir la BCEAO et la Commission de l'UEMOA en étroite collaboration avec les États membres. Le premier a été initié principalement par la BCEAO et le second par la Commission de l'UEMOA et le rôle de cette dernière a été prépondérant dans la mise en œuvre des deux projets.

Il convient de signaler l'importance du séminaire d'évaluation tenu du 3 au 5 mai 1999 à Abidjan qui a permis de tirer le bilan d'ensemble très positif du projet IHPC base 1996. Le constat général était que depuis février 1998, les INS publiaient régulièrement les indices élaborés selon une méthodologie commune. La qualité de l'IHPC base 1996 et son intérêt pour les utilisateurs ont contribué à améliorer la crédibilité des INS. Le séminaire avait, par ailleurs, relevé un certain nombre de lacunes et proposé une série de recommandations. Celles-ci avaient trait à la diffusion, à la

maintenance de l'application informatique, à l'amélioration de la méthodologie, au financement des dispositifs nationaux, à la coordination et au suivi. Pour ce dernier aspect, la Commission de l'UEMOA, en conformité avec ces recommandations, a mis en place le Comité de suivi de l'IHPC. Celui-ci repose sur un groupe de travail restreint composé des représentants de la Commission, de la BCEAO, de l'INS du Burkina et d'AFRISTAT. Ce groupe, chargé de la préparation des travaux du Comité, s'est réuni autant que de besoins. Quand les conditions budgétaires l'ont permis, la Commission de l'UEMOA a élargi par la suite ce groupe à tous les États membres. À sa création, selon son statut, le Comité était présidé par la Commission de l'UEMOA et devait se réunir au moins une fois tous les six mois.

Sur financement de l'Union européenne dans le cadre du Programme d'appui régional à l'intégration phase 1 (PARI I), une étude a été commanditée en 2005 par la Commission de l'UEMOA pour examiner les conditions de réalisation de la rénovation de l'IHPC base 1996. Cette étude a été validée par les experts des INS au cours d'une réunion à Ouagadougou.

Une réunion du Comité de suivi de l'IHPC, tenue à Dakar, avait recommandé à la Commission de trouver le financement de la rénovation de l'IHPC pour que les travaux débutent dès 2006. L'expérience a montré que la plupart des chantiers statistiques de grande envergure dans la sous-région se réalisent dès qu'un financement sûr est disponible. L'engagement des autorités de l'UEMOA à prendre en compte la majeure partie du financement de la rénovation de l'IHPC base 2008 sur ses ressources propres a permis le démarrage effectif de ce chantier statistique de la rénovation de l'IHPC en 2007.

3. PRINCIPAUX ACTEURS

Le projet IHPC base 1996 a été le fruit de la collaboration multilatérale entre la BCEAO, la Commission de l'UEMOA, les INS des États membres, la Commission de l'Union européenne et la France. Il avait bénéficié de l'appui technique d'EUROSTAT, de l'INSEE et d'AFRISTAT et sa gestion a été assurée par EUROSTAT.

Pour réaliser les actions programmées, les moyens nécessaires ont été mis à la disposition des INS grâce aux financements de l'Union européenne et de la Coopération française. C'est ainsi que la France a pris en charge les coûts de son assistance technique et d'une manière générale, le financement des actions réalisées dans le cadre de la composante « enquête ».

L'Union Européenne a financé pour sa part le séminaire de lancement d'octobre 1994 ainsi que les activités de la composante prix et le développement du logiciel pour un montant total de 1,2 milliard de FCFA environ. Elle a aussi assuré une aide supplémentaire pour la couverture des charges relatives à la confection du nouvel indice jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année 1998. La collecte a été réalisée dans le cadre du PARSTAT¹ financé pour 4,6 millions d'euros par l'Union européenne. Le PARSTAT a été conçu pour appuyer la surveillance multilatérale.

S'agissant du projet IHPC base 2008, la plupart des acteurs de l'ancien projet sont intervenus. Il s'agit notamment de la Commission de l'UEMOA, des INS, de la BCEAO, d'AFRISTAT et de la Coopération française.

A) Commission de l'UEMOA

La Commission de l'UEMOA s'est engagée depuis 2006 pour la réalisation de ce projet. Le Comité de suivi de l'IHPC a préparé toutes les conditions nécessaires à la réalisation du projet avec l'appui du Groupe de travail de l'IHPC. L'engagement des autorités de la Commission de l'UEMOA a permis la mobilisation du financement complémentaire auprès de la Coopération française pour la rénovation de l'IHPC base 2008 dans le cadre du Programme économique régional 2006-2010 (PER). Le projet IHPC base 2008 a coûté environ 2,9 milliards de FCFA. Une convention d'exécution des travaux a été signée avec AFRISTAT pour sa mise en œuvre en rapport avec les INS des États membres de l'UEMOA.

B) INS

En plus de la réalisation technique des travaux de terrain, les INS ont animé régulièrement et efficacement tous les travaux du Comité de suivi de l'IHPC et de son groupe de travail. Ces actions font des INS les principaux acteurs du projet de rénovation de l'IHPC. Les directeurs généraux des INS ont eux même pris part aux réunions du Comité IHPC et ont veillé à l'exécution des recommandations qu'ils ont faites lors des réunions précédentes.

A travers les membres du groupe de travail de l'IHPC qu'ils ont désignés, ils ont suivi au jour le jour les travaux du Comité. Cette vigilance et cette assiduité dont ils ont fait preuve au sein de ce comité, aux côtés des autres membres (Commission de l'UEMOA, BCEAO et AFRISTAT), expliquent pour une large part les résultats positifs obtenus.

C) BCEAO

Son rôle dans tous les travaux de l'IHPC est constant et déterminant. Elle a suivi

toutes les activités du comité de suivi et du groupe de travail dont elle est membre à part entière. La BCEAO a toujours marqué un vif intérêt pour la bonne exécution de ce chantier. Dans toutes les instances de décision de l'Union où elle a participé, elle n'a cessé de défendre et d'appuyer ce dossier. Ces actions ont largement contribué à la mobilisation du financement et à sa promotion. Par ailleurs, elle a appuyé les actions de l'IHPC base 2008 en donnant plusieurs facilités pour l'organisation de plusieurs réunions.

D) AFRISTAT

Pour toutes les phases des deux projets IHPC, AFRISTAT a montré sa compétence technique et sa capacité managériale des travaux statistiques en Afrique. Elle a apporté des appuis importants à la réalisation de l'IHPC base 2008, par la mobilisation de son personnel et de ses conseils avisés. Voulant donner un aspect particulier à sa collaboration avec AFRISTAT, la Commission de l'UEMOA a signé un Accord cadre de coopération et de partenariat technique avec cette institution en juillet 2006. Cet accord prévoit des domaines de coopération, des échanges d'information et de documents. Cela a facilité l'établissement de contrat de subvention entre AFRISTAT et la Commission de l'UEMOA. Le contrat de subvention pour la réalisation de l'IHPC base 2008 a été pour AFRISTAT l'occasion de renforcer son cadre de collaboration avec les INS des États membres. C'est sur la base de contrats établis entre cette organisation et les INS, que ces derniers ont assuré l'exécution du projet au niveau national. La préparation et la mise en œuvre du projet de rénovation IHPC 2008 témoignent ainsi de l'excellence et de la qualité des relations entre AFRISTAT d'une part et les États membres (en particulier les INS) et les institutions régionales comme la Commission de l'UEMOA, d'autre part.

E) Coopération française

L'appui de la Coopération française a été multiforme et permanent. Elle a financé directement les activités et apporté l'assistance technique de qualité. Les séminaires qu'elle a permis d'organiser ont beaucoup aidé les experts en statistiques des prix en service dans les INS. À travers la convention de financement avec la Commission, elle a financé le projet IHPC base 2008 à hauteur de 800 millions de FCFA dans le cadre de la mise en œuvre du PER. Son appui a été déterminant pour initier et réaliser le projet de rénovation de l'IHPC 2008.

4. OBJECTIFS ET RÉSULTATS DU PROJET IHPC BASE 2008

Le projet IHPC base 1996 visait les objectifs de définition et de mise en place d'une méthodologie commune de production de l'indice des prix dans tous les États membres de l'UEMOA. Pour cela, il a permis la réalisation d'une nouvelle

enquête sur les dépenses des ménages dans la principale agglomération afin d'actualiser les pondérations pour la consommation suite notamment à la modification de la parité du franc CFA, le développement d'un logiciel de production de l'indice des prix et la diffusion des indices de prix harmonisés des États membres. Les mêmes travaux ont pu être réalisés en 2001 pour la Guinée-Bissau, qui a adhéré à l'Union en 1998.

Les principaux résultats pour cette harmonisation au sein de l'UEMOA sont l'adoption d'une méthodologie commune, la réalisation d'une enquête sur les dépenses des ménages afin de disposer d'un jeu de pondérations, car établi à la même date dans tous les pays selon une méthodologie d'enquête unique. Un logiciel de production des indices des prix a été conçu et mis en service. Depuis 1998, tous les pays de l'UEMOA et la Commission elle-même calculent et publient mensuellement cet indice harmonisé.

L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) n'a depuis subi qu'une modification : le passage de la COICOP à 10 fonctions à la COICOP à 12 fonctions en 2004 à travers une table de passage externe, le logiciel ne permettant pas de gérer directement toute nouvelle nomenclature. Les structures des dépenses ont été établies à l'occasion de l'enquête sur les dépenses de 2001 et 1996. Elles n'ont pas changé alors que certaines fonctions de consommation ont été profondément bouleversées, en liaison avec le changement des habitudes de consommation des ménages liées à l'apparition de nouveaux biens tels que l'Internet, le téléphone mobile, les voitures d'occasion, etc. C'est dans ce contexte que la Commission de l'UEMOA, en rapport avec les États et la BCEAO, a élaboré un projet de rénovation de cet indicateur et a confié sa mise en œuvre à AFRISTAT. Avec le Projet IHPC base 2008, il a été possible de relever les défis relatifs aux problématiques liées aux modifications de la consommation, au respect des nomenclatures internationales et au choix des nomenclatures secondaires. Une réunion du Comité de suivi de l'IHPC tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), les 4 et 5 mars 2010 a permis de valider les résultats du nouvel Indice harmonisé des prix à la consommation des États membres de l'UEMOA.

Compte tenu des différentes améliorations, la Commission de l'UEMOA a recommandé au Conseil des Ministres d'adopter les modalités d'élaboration et de calcul de l'indice des prix base 2008 au sein des États membres de l'UEMOA, celui-ci devant servir de mesure officielle de l'évolution du niveau général des prix au sein de l'UEMOA, en remplacement de l'indice base 1996. Le Règlement adopté abroge les Règlements n° 05/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997 relatif à l'adoption d'un Indice harmonisé des prix à la consommation au

¹ PARSTAT : Programme régional d'appui statistique à la surveillance multilatérale

sein des États membres de l'UEMOA, et 05/2006/CM/UEMOA du 29 juin 2006 portant adoption des modalités de calcul de l'inflation sous-jacente dans les États membres de l'UEMOA. L'IHPC base 2008 sert de mesure officielle des variations des prix à la consommation dans les États membres de l'UEMOA, en remplacement de l'IHPC base 1996, et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

5. ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

La mise en place du projet de l'IHPC base 2008 = 100 a permis l'accumulation de connaissances par le renforcement de la formation interne, le développement d'une synergie entre les institutions, l'avènement d'un cadre institutionnel effectif de franche collaboration, une plus grande implication des États membres et la constitution de bases de données statistiques harmonisées. Ces résultats ont été facilités grâce aux travaux du Comité de suivi de l'IHPC et du groupe de travail IHPC. Tous ces cadres de concertation mis en place par la Commission, animés conjointement par les INS, la BCEAO et AFRISTAT ont été des facteurs déterminants qui ont permis la mise en œuvre du projet dans les meilleures conditions. Le rôle d'AFRISTAT a été très important dans la mise en œuvre du projet de rénovation. Il a assuré la coordination sur les plans

administratif, financier et technique. Les INS ont encore une fois montré leur capacité de mise en œuvre en assurant l'exécution technique au niveau national de ce projet. Les institutions sous régionales ont été les promoteurs et les catalyseurs de ce projet et cela en étroite collaboration avec les partenaires techniques et financiers attentifs à leurs besoins. Aussi, un premier enseignement demeure la nécessité d'un esprit de dialogue permanent entre les différentes parties prenantes. La principale recommandation est de favoriser les réunions comme le séminaire d'Abidjan et d'avoir des comités sectoriels statistiques comme le Comité de suivi de l'IHPC.

Un deuxième enseignement est le rôle de prometteur et de catalyseur joué par les institutions régionales. Il y a nécessité de répondre à leurs besoins et de solliciter leur engagement à appuyer les activités statistiques. Ces institutions régionales constituent de plus en plus de nouveaux demandeurs solvables de statistiques harmonisées.

Un troisième enseignement est l'engagement des plus hautes autorités des institutions régionales. Cet engagement au plus haut niveau va faciliter la mobilisation des financements et constituer un puissant outil de plaidoyer auprès des bailleurs de fonds.

Un quatrième enseignement est l'existence d'une expertise locale en la matière. En effet, les INS et AFRISTAT ont pu gérer tous les aspects techniques en collaboration avec l'assistance technique extérieure.

Un cinquième enseignement est la disponibilité de partenaires financiers et techniques. Leurs concours ont été appréciables pour faire face aux différentes sollicitations des chantiers statistiques. Cette collaboration se traduit aussi bien sur le plan financier que technique.

6. CONCLUSION

La bonne exécution du projet de rénovation de l'IHPC base 2008 a permis aujourd'hui aux États et à la Commission de l'UEMOA de disposer d'un instrument officiel de mesure de l'inflation. Cet important résultat a été obtenu grâce, notamment, à l'engagement des autorités de l'UEMOA et à la disponibilité des États membres et des partenaires techniques et financiers. Les facteurs de réussite du projet ont été sans doute le cadre institutionnel favorable rendu efficace par le Comité de suivi de l'IHPC, l'excellence de la collaboration entre les différentes parties prenantes, la disponibilité constante des partenaires techniques et financiers et enfin l'engagement réel des plus hautes autorités de l'Union.



LES INNOVATIONS MÉTHODOLOGIQUES DE L'IHPC

BASE 2008

Par Martin BALEPA, Directeur Général d'AFRISTAT, Eloi OUEDRAOGO, Coordonnateur du Département des statistiques sociales et des stratégies de réduction de la pauvreté, Oumarou ELHADJ MALAM SOULE, Expert régional du projet IHPC-UEMOA et Djoret BIAKA TEDANG, Expert macroéconomiste.

1. CONTEXTE DE LA RÉNOVATION DE L'IHPC

L'harmonisation des indices des prix à la consommation des ménages dans les pays de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'inscrivait dans le cadre de l'appui au processus d'intégration des pays membres de l'UEMOA. À cette occasion, les travaux menés de 1994 à 1998 ont permis de développer une méthodologie commune et de réaliser une enquête sur les dépenses des ménages afin de disposer d'un jeu de pondérations harmonisées, car établi à la même date dans tous les pays selon une méthodologie d'enquête unique. Un logiciel de production des indices des prix avait été conçu et mis en service. Depuis 1998, tous les pays de l'UEMOA et la Commission elle-même calculent et publient mensuellement cet indice harmonisé.

L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) n'a depuis subi qu'une seule modification. Il s'agit des changements induits par le passage de la Classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP²) à 10 fonctions à la COICOP à 12 fonctions en 2004.

Afin de maintenir la qualité statistique de cet indicateur, la Commission de l'UEMOA, avec l'appui technique et financier de ses partenaires, a entrepris depuis 2007, la rénovation des IHPC base 1996. Cette rénovation devait tenir compte des trois impératifs suivants :

- i. le vieillissement de l'indice est dû aux bouleversements importants intervenus dans la structure de consommation des ménages depuis 1996. En effet, de nombreux produits et services nouveaux sont apparus dans le paysage économique des États (téléphonie mobile, véhicules d'occasion, assurance maladie, services de crèche, etc.), d'autres biens et services ont disparu des marchés (essence ordinaire, motos d'anciennes marques, etc.). Il convient de souligner également les changements intervenus dans la structure géographique des échanges extérieurs des États (développement des échanges avec les pays asiatiques, notamment la Chine) ;
- ii. la non prise en compte de la saisonnalité : pour l'IHPC 1996, la structure

saisonnaire des consommations n'a pas été suffisamment appréhendée ;

- iii. la limite de la couverture géographique : la couverture géographique limitée à la principale agglomération de chaque pays a été jugée insuffisante pour bien représenter l'intégralité du territoire national de chaque pays. La mesure de l'inflation serait donc partielle.

Par ailleurs, l'évolution de l'infrastructure commerciale de la principale agglomération n'a pas été prise en compte depuis 1996 sauf lors de la fermeture de certains points de vente. Il en est de même pour les nouveaux marchés et commerces qui ont accompagné le développement urbain durant cette période malgré leur importance en termes de fréquentation des ménages. Les seules mises à jour des pondérations réalisées ont porté sur leur répartition entre les variétés dans un poste.

D'autres constats ont été faits quant à la pérennisation du processus de production de l'IHPC.

- i. Si la prise en charge financière de la collecte des données pour l'indice a été assurée par tous les pays, des insuffisances ont été observées dans ce domaine. Plusieurs pays ont en effet connu des périodes d'interruption de la collecte du fait de l'absence des fonds nécessaires. Même si la production des IHPC a été globalement assurée depuis 1998 dans tous les pays, certains ont eu des difficultés à mettre en place un financement à une date compatible avec les exigences des travaux de terrain.
- ii. Les ressources humaines affectées à la production de l'indice se sont avérées souvent insuffisantes. Les effectifs des équipes d'enquêteurs formés ont été parfois insuffisants pour garantir la pérennité du travail en cas de départ ou d'absence prolongée d'un des agents. Certains pays ont fait face à une rotation importante dans les équipes chargées des prix. Ces agents ont été parfois sollicités pour réaliser d'autres tâches. Les actions de formation du personnel chargé de l'IHPC sont restées limitées dans les Instituts nationaux de statistique (INS) pour cause de manque d'outils pédagogiques. La formation des agents intégrant nouvellement les services des prix n'a pas été réalisée de façon systématique.

iii. les outils de traitement ont également vieilli. Le matériel informatique affecté au traitement des données sur les prix est parfois obsolète et ne permet pas toujours de garantir la sécurité de la base de données des prix. Plusieurs incidents se sont produits dans ce domaine avec comme conséquence des pertes de données.

iv. enfin, le logiciel CHAPO s'intègre mal dans les environnements Windows actuellement utilisés. En outre, bien qu'il fournisse l'essentiel des fonctionnalités nécessaires à la production de l'indice, certaines fonctionnalités importantes font défaut pour améliorer la gestion des nomenclatures secondaires et le contrôle de la qualité des résultats.

Le projet de rénovation de l'IHPC a été l'occasion non seulement de rectifier cette situation mais aussi d'améliorer l'échantillonnage à travers l'augmentation du nombre de relevés.

Le principe directeur qui a guidé les travaux méthodologiques a été la consolidation des acquis de l'IHPC 1996 et le renforcement du cadre harmonisé qui prévalait déjà dans ce domaine. L'accent a été mis sur les aspects de la méthodologie de 1996 qui n'avaient pas été pris en compte dans la mise en œuvre pour des raisons diverses en particulier la saisonnalité, les procédures de remplacement des produits, etc.

AFRISTAT a réalisé les travaux de rénovation de l'IHPC dans le respect des contraintes liées au projet d'harmonisation statistique régional. Au cours des réunions de suivi du projet, il a aussi bénéficié de l'expérience des experts de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE - France) et des consultants sollicités sur quelques points particuliers.

2. PRINCIPALES AMÉLIORATIONS MÉTHODOLOGIQUES APPORTÉES PAR RAPPORT À 1996

Après plus de dix ans de production de l'IHPC base 1996, la rénovation a été l'occasion de faire une revue détaillée de la méthodologie. L'objectif recherché était d'identifier les aspects qui méritaient des révisions et de mettre l'IHPC aux normes internationales. Par ailleurs, il fallait tenir compte de l'environnement économique des États, des besoins des utilisateurs mais surtout des capacités des INS.

² Classification of Individual Consumption According to Purpose

En effet, il s'agissait de se conformer à la résolution de 2003 de la 17^e Conférence des statisticiens du travail concernant les indices des prix à la consommation et des orientations du manuel sur les indices des prix publiés en 2004 par le BIT, le FMI, l'OCDE, EUROSTAT, les Nations unies et la Banque mondiale.

Les principales innovations méthodologiques apportées portent sur les points développés ci-dessous.

A) Couverture de l'indice élargi

Champ de l'indice

Les IHPC ont pour objectif de rendre disponible une information fiable et à jour sur l'évolution des prix à la consommation. Le guide méthodologique précise que l'indice " vise à éclairer les décisions de politique économique, en particulier de lutte contre l'inflation et de stabilité monétaire³".

Le suivi des performances macroéconomiques et de la convergence des économies de la sous-région constituait le principal objet de la construction de l'IHPC 1996. De ce fait, le champ de l'indice a été redéfini pour mettre clairement en exergue cet objectif de suivi de l'inflation.

Le nouveau champ théorique de l'indice des prix est constitué de dépenses monétaires de consommation finale des ménages. Ce champ couvre la dépense effectuée par les ménages résidents, indépendamment de la nationalité, dans des opérations monétaires, sur le territoire économique de l'État et pour l'acquisition des biens et services servant à satisfaire directement les besoins individuels au cours de la période étudiée.

Ainsi défini, le champ de la consommation exclut les dépenses effectuées par les ménages en dehors du territoire économique, lors des voyages ou dans des importations directes des ménages. Certains biens et services ont été exclus à cause des conventions internationales, des difficultés de suivi ou de non-représentativité. À titre d'exemples, on peut citer :

- les biens d'occasion échangés entre ménages ;
- les produits d'occasion semi-durables importés (friperie, chaussures d'occasion, etc.), sauf les accessoires automobiles ;
- l'autoconsommation des ménages (produits alimentaires, services de logement pour compte propre, etc.)

Le champ intègre par contre les produits suivants :

- les biens d'occasion durables, y compris les pièces de rechange d'occasion (semi-durables) ;

- les assurances (maladie, transport, habitations, etc.) ;
- les jeux de hasard.

Couverture géographique et démographique de l'indice

La couverture démographique proposée pour l'IHPC 1996 est conservée. En effet, les populations de référence retenues pour l'élaboration des IHPC sont constituées par les ménages résidant dans les principales agglomérations de ses États membres. Les ménages non-résidents (touristes, personnels d'ambassades et consulats), les ménages collectifs, les ménages non africains et les ménages africains expatriés dont un des membres occupe un emploi dans un organisme international sont exclus du champ des IHPC.

En ce qui concerne la couverture géographique, pour des raisons financières, elle reste également limitée à la principale agglomération des pays de l'UEMOA. Ces agglomérations sont les mêmes que celles définies en 1996. Le nouveau manuel précise toutefois qu'il est loisible à un État d'étendre la couverture géographique de l'indice harmonisé. Les architectures possibles de l'indice national y sont présentées. Sa méthodologie est développée et introduite dans le cahier des charges informatique détaillé de la nouvelle application.

Couverture des points d'observation des prix

Le guide méthodologique de 1996 fournit une nomenclature des points de vente. Toutefois, dans la pratique, l'ensemble de ces points de vente n'est pas couvert par la collecte des prix. Les marchands ambulants par exemple ne sont pas suivis dans tous les pays. Aussi, est-il proposé explicitement une couverture des points d'observation de l'indice, distincte de la couverture des points de vente qui peut être utilisée pour l'enquête sur les dépenses des ménages. Les points d'observation couverts par la collecte des prix à la consommation devront être constitués de l'ensemble des points de vente au détail présents sur le champ géographique de l'indice.

Les points d'observations retenus tiennent compte :

- des difficultés de suivi pour certains points de vente (achat par Internet) ;
- des habitudes actuelles d'achat des ménages ;
- des besoins de produire des indices suivant les types de points d'observation.

Une nomenclature de points d'observation des prix, basée sur la NACE⁴ et compatible avec la nomenclature du

Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique) 2005 a été adoptée. Elle contribue à l'intégration des deux dispositifs (IHPC et PCI).

B) Définition du concept de prix utilisé dans l'indice

Dans le guide méthodologique de l'IHPC 1996, le concept de prix utilisé n'était pas suffisamment précis malgré le traitement des questions telles que le marchandage et les soldes. Les indices des prix à la consommation doivent rendre compte de l'expérience des consommateurs auxquels ils se rapportent et faire état de ce que ces derniers paient effectivement pour les biens et services qui entrent dans le champ de l'indice.

Il est proposé que les prix utilisés dans l'IHPC soient les prix offerts par les vendeurs ou effectivement payés par les ménages (cas du loyer et des services domestiques) pour acquérir des biens et services individuels dans le cadre d'opérations monétaires.

Le prix d'acquisition représente le montant effectif payé par l'acheteur au moment de l'achat des produits. Il tient compte des réductions de prix des biens et services individuels si de telles réductions :

- peuvent être attribuées à l'achat d'un bien ou d'un service individuel ;
- sont accessibles à l'ensemble des consommateurs potentiels sans être assorties de conditions particulières ;
- sont connues de l'acheteur au moment où il s'engage à acheter le produit concerné au vendeur ;
- sont proposées au moment de l'achat ou dans un délai tel qu'elles devraient influencer sensiblement les quantités que l'acheteur est disposé à acquérir.

La définition couverte par le concept de prix exclut :

- les intérêts ou le service qui viennent s'ajouter en cas d'octroi d'un crédit ;
- les éventuelles charges supplémentaires supportées en cas de défaut de paiement dans le délai convenu ;
- les réductions de prix qui ne sont pas accessibles à tous les consommateurs potentiels ;
- les réductions de prix qui ne sont pas accessibles au moment de l'achat ou dans un délai tel qu'elles sont susceptibles d'influencer de façon significative sur les quantités que les acheteurs sont désireux d'acquérir.

C) Spécification des produits

Les indices des prix à la consommation visent à mesurer les variations pures de prix. Les produits dont les prix sont relevés et

³ UEMOA, 1998, Indice harmonisé des prix à la consommation des pays membre de l'UEMOA : théorie et pratique, p11

⁴ Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne

comparés sur des périodes successives devraient, dans l'idéal, être parfaitement appariés, c'est-à-dire présenter un aspect physique et des caractéristiques économiques identiques ou fortement comparables. Lorsque les produits sont parfaitement appariés, l'évolution des prix observée est une variation pure de prix.

La Résolution concernant les indices des prix à la consommation adoptée par la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail de 2003 stipule que : *« Il convient de fournir des spécifications détaillant la variété et la taille des produits pour lesquels il y a lieu de recueillir des informations sur les prix. Celles-ci devraient être suffisamment précises pour identifier toutes les caractéristiques déterminantes des prix nécessaires afin de s'assurer que, dans la mesure du possible, les mêmes prix de biens et services sont relevés au cours de périodes successives au même point de vente. Ces spécifications devraient notamment inclure la marque, le modèle, la taille, les conditions de paiement, les modalités de livraison, ainsi que le type de garantie et le type de point de vente. Ces informations pourraient être utilisées dans les procédures de substitution ou d'ajustement pour prendre en compte la qualité »*.

L'approche proposée pour l'IHPC 2008 a consisté à améliorer la spécification des produits par rapport à ceux de l'IHPC 96 en adoptant une spécification à la fois plus précise et structurée des produits. Les caractéristiques à retenir pour décrire les produits ne devront toutefois pas être trop restrictives pour ne pas détériorer les indicateurs de qualité des indices produits. La solution intermédiaire choisie est de partir des Descriptifs structurés des produits (DSP) du PCI-Afrique. Cette solution facilite aussi l'arrimage des opérations réalisées dans le cadre du PCI et de l'IHPC.

D) Échantillonnage des relevés

La rénovation de l'indice a été l'occasion d'améliorer l'échantillonnage des produits de consommation selon deux axes :

- une meilleure définition des produits ;
- une augmentation du nombre de relevés et leur répartition selon les types de points de vente.

En ce qui concerne la définition des produits, les variétés et les produits élémentaires ont été conçus pour être repérés selon des descriptifs structurés des produits. Ce qui permet de renforcer la qualité des renseignements collectés tout en assurant les relevés des prix du même produit dans le temps.

Une variété est décrite à l'aide d'un ensemble d'informations structurées. Pour chaque produit, on distingue les caractéristiques obligatoires de base (marque, type) et les caractéristiques variables.

Le classement des descriptifs permet de distinguer les variétés homogènes et les variétés hétérogènes. Les variétés homogènes, couvrant des produits peu différents, qui n'ont pas de caractéristiques variables ayant une influence sur les prix. Par contre, les variétés hétérogènes couvrant une large gamme de produits de caractéristiques plus ou moins différentes, sont décrites à l'aide des caractéristiques obligatoires de base, des caractéristiques variables et, éventuellement des exclusions.

Dans les marchés et points de vente de type traditionnel, certains produits sont vendus dans des unités non conventionnelles, c'est-à-dire non normalisées. C'est par exemple le cas de l'arachide vendue dans des sachets, des beignets, des tas de poissons, etc. D'autres produits, par contre, sont proposés en des unités normalisées. Il s'agit par exemple du pétrole vendu dans des bidons d'un litre, de la viande vendue en kilogramme, etc.

Dans l'échantillonnage, il a été pris en compte la dimension géographique et celle de la typologie des points de vente qui sont essentielles à plus d'un titre. Les prix des produits du panier à suivre doivent refléter aussi fidèlement que possible les habitudes de consommation des ménages. En effet, le point de vente est une caractéristique importante influençant le niveau et l'évolution des prix. Les types de points de vente « structurés » comme les supermarchés, les supérettes, etc. peuvent avoir une politique de prix dont les paramètres peuvent être différents de ceux des marchés traditionnels, des points de vente informels ou des points de vente de proximité.

Les types de variété tels que définis impliquent une reconfiguration des variétés homogènes suivantes pour tenir compte des méthodes de relevés des prix :

- **Type O1** : variétés homogènes vendues en des unités standards. Y sont classés les produits comme les œufs frais de poules, les poissons vendus au kilogramme, l'essence au litre, l'eau minérale non gazeuse, le sucre en poudre au kilogramme, la bouteille de gaz (dans certains pays).
- **Type O2** : variétés homogènes vendues en des unités non standards identiques sur les différents points de vente. Y figurent : la farine vendue au marché par tasse, le lait caillé, etc.
- **Type O3** : variétés homogènes vendues en des unités non standards différentes d'un vendeur à un autre. Sont classés dans cette catégorie les légumes au tas, le beignet à base de farine de blé, le pain en baguette, etc.

Cette nouvelle classification permet de conserver l'ensemble des variétés de

l'IHPC 1996 dans leur classe d'origine. Cependant, les variétés originellement classées comme hétérogènes en 1996 peuvent se retrouver O1 ou O2 dans l'IHPC-2008. C'est le cas de la variété « pain en baguette », « l'essence », « la recharge de gaz butane ».

Une implication forte de la modification de la définition des types de variétés est l'impossibilité de définir une fréquence des relevés uniforme pour l'ensemble des variétés des groupes définis. En outre, l'expérience accumulée sur l'IHPC 96 permet d'identifier les séries pour lesquelles il est indispensable d'optimiser le nombre de relevés du fait de la très forte (ou très faible) volatilité de leurs prix. La fréquence de relevés est finalement attachée à chaque variété. Comme les variétés ainsi que le caractère volatile ou non de leur prix sont propres à chaque pays, il n'est pas adéquat de définir des règles communes en matière de fréquence de relevés. Toutefois, il a été proposé des fréquences minimales de relevés des prix pour certains groupes :

- Variétés homogènes O1 : au moins 20 relevés par mois ;
- Variétés homogènes O2 et O3 : au moins 30 relevés par mois ;
- Hétérogène : au moins 6 relevés par mois.

E) Saisonnalité des prix et des produits

La saisonnalité se manifeste en réalité sous deux angles : les produits saisonniers et les produits à prix saisonniers. En vue de résoudre les problèmes posés par la saisonnalité des prix et des produits, une enquête complémentaire sur neuf (9) mois, complétant l'enquête principale réalisée sur trois (3) mois, portant sur les dépenses des ménages a été organisée dans le cadre du projet. Elle a permis de :

- déterminer le calendrier de la saisonnalité des produits et mieux prendre en compte la saisonnalité des dépenses des ménages dans l'indice ;
- observer l'évolution des dépenses des ménages sur 12 mois et corriger éventuellement les pondérations issues de l'enquête principale.

Les produits obtenus sont, entre autres, des pondérations des variétés saisonnières et le calendrier de la saisonnalité.

F) Nouvelle nomenclature de production et de diffusion

Après avoir défini le champ de la consommation couvert par un indice des prix, il convient de classer toutes les dépenses couvertes suivant un certain nombre de critères. Le modèle de classement international des dépenses de consommation individuelle recommandé à ce titre est la nomenclature de consommation individuelle (COICOP).

C'est une classification fonctionnelle qui est utilisée également dans le SCN 1993 et qui porte sur les dépenses de consommation individuelle de trois secteurs institutionnels : les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et les administrations publiques.

L'IHPC base 2008 intègre la nouvelle nomenclature COICOP à 12 fonctions adaptée aux besoins de l'IHPC et nommée NCOA-IHPC. L'indice global est établi en tenant compte de la décomposition définie par la COICOP au niveau des trois premières positions, avec quelques aménagements à la marge sur des regroupements à pondération trop faible (au niveau des sous-groupes et groupes).

Au stade actuel, la nomenclature comporte 12 fonctions, 41 groupes, 78 sous-groupes et 126 postes de consommation.

G) Dispositif de publication

Une étude a été conduite sur le dispositif de publication de l'IHPC rénové afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Cette étude a proposé un système de publication basé sur trois documents à publier régulièrement avec des canevas précis :

- un flash prix, d'une page, diffusée quelques jours après la fin du mois auprès d'un public restreint ;
- un 6-pages, contenant tableaux, graphiques et analyse des résultats ;
- une publication semestrielle récapitulant les tendances récentes et donnant une esquisse sur les prochains mois.

3. RÉSULTATS OBTENUS

Au titre des résultats obtenus on peut citer :

- des documents méthodologiques rédigés et mis à la disposition des États membres de l'UEMOA ;
- la mise en place effective du dispositif rénové de collecte et de traitement des prix dans tous les pays ;
- des indices de prix calculés par tous les pays et par la Commission de l'UEMOA pour la sous-région ;
- la réalisation des analyses comparatives réalisées entre les anciens et les nouveaux indices et la publication des IHPC selon les maquettes proposées ;
- les résultats des enquêtes et des rapports d'analyse produits.

Le nouvel indice des prix calculé à partir de janvier 2010 a été officialisé en mars 2010 par un règlement pris par l'UEMOA.

A) Documentation

Conformément aux recommandations internationales en la matière, AFRISTAT s'est attaché à constituer une documentation sur tous les aspects pratiques de la production de l'IHPC. Les documents suivants ont été élaborés :

- Guide méthodologique de l'IHPC 2008 ;
- Cadre de référence pour le système de gestion de la qualité de l'IHPC ;
- Manuel de l'agent enquêteur ;
- Manuel du superviseur ;
- Manuel sur la gestion de l'IHPC.

Toute cette documentation, regroupée

sous forme de Cd-rom, a été mise à la disposition des États et de la Commission de l'UEMOA. En outre, une série de documents de travail a été élaborée dans le cadre de l'élaboration du bilan méthodologique de l'IHPC et de la préparation de l'année de base.

B) Caractéristiques des indices IHPC 2008

Caractéristiques générales

Conformément aux résultats attendus, chaque pays a mis en place un dispositif lui permettant de produire l'IHPC rénové dont l'année de base est 2008, également période de référence pour les pondérations.

Le raccordement avec l'indice IHPC 96 a été effectué sur l'année 2008. Les indices sont produits suivant la nomenclature NCOA-IHPC à 126 postes de consommation. Cependant, le niveau de publication de l'indice sera le niveau sous-groupe.

Nombre de variétés, points d'observations et de relevés approximatifs

Globalement, le panier recouvre un nombre important de produits. Chaque poste de consommation regroupe au moins trois variétés (sauf exception). Il est difficile d'interpréter les divergences observées entre pays. En effet, le nombre de variétés peut dépendre des habitudes de consommation de chaque pays. Mais, il dépend également de l'affinement introduit dans la définition des variétés. Une variété peut être grossièrement définie dans un pays et faire l'objet de scission en deux dans un autre.

Tableau: Évolution du nombre de variétés, de points d'observation et de relevés (IHPC 96 et IHPC 2008) par pays

Pays	Nombre de variétés		Nombre de points d'observations		Nombre de relevés	
	IHPC 1996	IHPC 2008	IHPC 1996	IHPC 2008	IHPC 1996	IHPC 2008
BÉNIN	345	626	289	974	3300	6200
BURKINA FASO	327	722	316	919	3243	6079
COTE D'IVOIRE	392	684	759	1742	5345	8255
Guinée-Bissau	323	655	412	771	2571	6224
MALI	231	574	402	1511	3304	6371
NIGER	341	669	278	1152	2921	6410
SÉNÉGAL	340	650	820	1135	3200	7200
TOGO	362	647	222	727	3316	7795

Les informations présentées dans le tableau ci-dessus reflètent la configuration globale des principales agglomérations retenues dans le cadre de l'IHPC. Comparé à l'IHPC 96, le nombre de points d'observations des prix a significativement augmenté. Il a au moins doublé dans tous les pays. Cette situation est conforme aux orientations méthodologiques prises, notamment en faveur d'un échantillonnage élargi des séries et d'une augmentation du nombre de séries par variétés.

C) Application de production de l'IHPC

La Commission de l'UEMOA a aussi confié à AFRISTAT le développement d'une application informatique de production de l'IHPC rénové. Cette application est conçue pour :

- être une application multi-utilisateurs, multi-pays, multi-postes ;
- être une application développée avec des outils du monde libre ;

- être accessible via un navigateur Internet ;
- être multilingue (français, anglais, portugais, espagnol) ;
- conserver chaque opération élémentaire dans ses fichiers pour exploitation ultérieure ;
- intégrer un outil GED (Gestion électronique de documents) ;
- avoir une aide contextuelle et une aide en ligne.

En outre, le cahier des charges informatiques intègre certains besoins exprimés par les pays. L'application devra permettre en particulier le calcul d'un indice national des prix à la consommation. Elle devra être évolutive pour prendre en compte les évolutions méthodologiques dans le domaine des indices de prix à la consommation.

En attendant la mise en place de cette application, AFRISTAT a développé une maquette sur Excel permettant le calcul des indices rénovés sur la base des méthodologies adoptées. Cette maquette utilise les données extraites de l'application CHAPO pour réaliser le calcul selon les nouvelles formules des agrégats élémentaires.

4. GESTION DE L'IHPC RÉNOVÉ : UN DÉFI À RELEVER

Si le changement régulier de la base de l'indice est une opération indispensable, il est tout aussi important d'assurer la qualité de l'indice tout au long de son existence. En effet, certaines questions importantes doivent être traitées en vue d'optimiser la gestion de l'indice et de préserver son caractère harmonisé en vue de garantir la satisfaction des utilisateurs.

Dans le cadre de la rénovation de l'IHPC, AFRISTAT a pris l'option d'identifier un certain nombre d'aspects méthodologiques qui pourraient compromettre la comparabilité de l'indice. Les choix méthodologiques relatifs à ces aspects ont été définis comme des critères de comparabilité des indices. Pour les autres, les exigences d'harmonisation méthodologique ont été assouplies.

A) Axes d'amélioration à moyen et long termes

Poursuivant l'objectif de renforcer les capacités de gestion des IHPC dans ses aspects de qualité statistique et de comparabilité, AFRISTAT a proposé un dispositif de gestion des indices qui im-

plique à la fois les instituts nationaux de statistique et les institutions sous-régionales. À cet effet, AFRISTAT a produit et mis à la disposition des États et de la Commission de l'UEMOA un manuel du gestionnaire de l'indice. Ce document donne des orientations afin d'assurer les contrôles d'exhaustivité et de cohérence des données.

Ce manuel aborde aussi les aspects du travail des responsables du service des prix à la consommation chargés d'assurer la production courante de l'indice. Ces responsables peuvent être au niveau central comme au sein des directions régionales de l'institut national de la statistique.

B) Extension de la couverture géographique des IHPC

La limitation de la couverture géographique à la principale agglomération des États membres de l'UEMOA est actuellement imposée par des contraintes financières et humaines auxquelles les INS font face pour effectuer des relevés réguliers dans d'autres lieux que la principale agglomération, d'une part, et pour mener des enquêtes sur les dépenses des ménages sur l'ensemble du territoire national, d'autre part.

Certains pays se sont engagés dans la mise en place d'un indice national. Pour ces pays, les indices calculés doivent répondre à la méthodologie de l'indice de la principale agglomération. Cependant, l'architecture de ces indices pourra varier selon les objectifs visés par chacun.

Les indices nationaux, élaborés suivant une méthodologie harmonisée, sont sensés fournir une indication plus précise de l'inflation que les indices des principales agglomérations, si de meilleures conditions de collecte et de contrôle sont assurées.

5. CONCLUSION

La rénovation de l'indice a été l'occasion d'améliorer l'échantillonnage des pro-

duits de consommation selon deux axes que sont l'augmentation et la répartition selon les types de points de vente des relevés et une meilleure définition des produits. Par ailleurs, les variétés et les produits élémentaires ont été retenus pour être repérés selon des descriptifs structurés des produits. Ce qui a permis de renforcer la qualité des renseignements collectés tout en assurant les relevés des prix du même produit dans le temps.

Des innovations ont été introduites, notamment le calcul des indices élémentaires des variétés dites hétérogènes et de celui des variétés complexes et la prise en compte de dépenses nouvelles de consommation comme les biens d'occasion et la téléphonie mobile.

Cette extension du champ de la consommation correspond à une réalité des marchés des biens et services des États membres de l'UEMOA. Les problèmes que posent les produits saisonniers et les prix saisonniers ont été aussi traités en introduisant la notion de calendrier de la saisonnalité des produits, ce qui a permis de mieux prendre en compte les dépenses saisonnières des ménages. Enfin, un contenu commun de publications a été réalisé selon les mêmes maquettes. L'utilisateur d'un pays ne sera pas dépaysé à la lecture des publications des résultats de l'indice d'un autre pays ou de la Commission. Deux publications harmonisées sont réalisées mensuellement.

Désormais, il reste aux États de capitaliser ce travail et de s'en approprier pour améliorer leurs analyses économiques. AFRISTAT est conscient de la limite géographique des indicateurs calculés. Cependant, la méthodologie utilisée dans ce vaste projet de rénovation peut être étendue à l'ensemble du territoire national. AFRISTAT est disposé à s'associer aux initiatives d'extension sur lesquelles il travaille déjà.



MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES DES MÉNAGES

Par Ousman KORIKO, Expert en enquête auprès des ménages, AFRISTAT

INTRODUCTION

L'une des activités importantes du projet de rénovation de l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) des pays de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) est la réalisation d'une Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), nécessaire pour l'actualisation des pondérations de l'indice. Les objectifs spécifiques de l'EDM étaient : i) de déterminer de nouveaux coefficients de pondération des IHPC, ii) d'actualiser le panier des biens et services dont les prix seront suivis, iii) de déterminer les coefficients de pondération des produits saisonniers et iv) de fournir des données pour l'analyse de la consommation des ménages.

L'objet de cet article est de présenter succinctement l'EDM réalisée dans le cadre de la rénovation de l'IHPC, notamment son champ géographique et démographique, sa méthodologie et quelques résultats.

2. CHAMPS DE L'ENQUÊTE ET STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

L'enquête a couvert les ménages résidant dans les principales agglomérations⁵ des États membres de l'UEMOA. Les ménages non-résidents (touristes, personnels d'ambassades et consulats), les ménages collectifs (internat, casernes, hôpitaux, etc.), les ménages non africains et les ménages africains expatriés dont un des membres occupe un emploi dans un organisme international sont exclus du champ des IHPC.

Pour les besoins de l'EDM, une nomenclature de consommation a été élaborée par AFRISTAT sur la base de la COICOP à 12 fonctions et de l'expérience des enquêtes passées. Ces fonctions sont subdivisées en 47 groupes et 104 sous-groupes. Les sous-groupes sont subdivisés en 157 postes pour lesquels a été dressée une liste de 888 biens et services entrant dans la consommation finale des ménages. Cette nomenclature harmonisée a été utilisée par l'ensemble des pays.

Pour répondre aux objectifs fixés, notamment le calcul des coefficients de pondération des produits saisonniers, il a été décidé de réaliser l'enquête en deux phases. La première est dénommée « enquête principale » et la deuxième « enquête complémentaire ». L'enquête principale a eu pour objectif de déterminer les coefficients de pondération principaux de l'IHPC. La collecte des

données associée à cette phase a duré 3 mois. Tandis que l'enquête complémentaire a pour objectif de compléter les données de l'enquête principale pour couvrir une année entière de collecte, en vue de la détermination des coefficients de pondération des produits saisonniers. La collecte des données de cette deuxième phase s'est déroulée sur les 9 autres mois suivant l'enquête principale. En résumé, la collecte des données de l'enquête sur les dépenses des ménages s'est étalée sur 12 mois consécutifs.

3. QUALITÉ DE LA BASE DE SONDAGE ET L'ÉCHANTILLONNAGE

Des travaux de mise à jour de la base de sondage ont été effectués avant le tirage des unités du premier degré par les pays. Il s'est agi du redimensionnement de certaines grappes de taille élevée ou petite et de la cartographie des zones d'extension des villes depuis la dernière mise à jour. Le but visé par cette révision de la base de sondage est d'assurer une couverture aussi exacte que possible du champ géographique de l'enquête et de rendre les tailles des unités primaires plus homogènes.

Le plan de sondage de l'enquête a été un sondage stratifié à deux degrés avec le tirage des unités primaires à probabilités inégales au premier degré. Il a été tiré au premier degré, un échantillon de 84 grappes (zones de dénombrement ou sections d'énumération selon les pays) dans chaque agglomération. Ces 84 grappes ont été dénombrées pour constituer la base de sondage des ménages au deuxième degré. Au deuxième degré, il a été tiré un nombre constant de 30 ménages par grappe pour constituer l'échantillon maître. Puis un sous échantillon de 12 ménages sur les 30 de chaque grappe a été tiré pour former l'échantillon de l'enquête principale. Ainsi, la taille de l'échantillon de l'enquête principale est de 1008 ménages tandis que celle de l'échantillon de l'enquête complémentaire est de 1512 ménages.

4. QUESTIONNAIRES ET AUTRES DOCUMENTS TECHNIQUES

Le questionnaire de l'EDM comprenait en tout 30 modules. Les cinq premiers modules ont traité : i) de l'identification des ménages, ii) de la composition et des caractéristiques des membres des ménages, iii) de l'emploi et du chômage, iv) du logement et des biens durables des ménages et v) de la présence des membres pendant la période de suivi des dépenses quotidiennes des ménages.

Les questionnaires sur les dépenses de consommation comprenaient 22 mo-

dules dont un module sur les dépenses quotidiennes et 21 modules rétrospectifs, ainsi qu'une fiche d'éligibilité. Un carnet de comptes a été remis aux personnes éligibles pour l'enregistrement des dépenses quotidiennes. Les modules rétrospectifs sont classés en quatre grands groupes : un module sur les dépenses alimentaires importantes ou exceptionnelles, 6 modules sur les dépenses non individualisables des ménages, 13 modules sur les dépenses individualisables et un module sur les dépenses à l'occasion des fêtes ou d'autres cérémonies.

Trois derniers modules ont été introduits pour permettre de recueillir des informations sur les ventes de biens durables, les remboursements des assurances et les gains des jeux de hasard des ménages.

D'autres documents techniques harmonisés ont été utilisés pendant l'enquête. Il s'agit du manuel d'instructions des agents de collecte, de la nomenclature des lieux d'achat, de la nomenclature des unités de mesure des biens et services, de la nomenclature des professions et métiers, de la nomenclature des branches d'activité et de la nomenclature des types de formation.

5. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE DANS LES PAYS ET APPUI TECHNIQUE D'AFRISTAT

Les experts d'AFRISTAT ont accompagné les pays pendant tout le processus de l'EDM, en apportant des appuis techniques directs et en animant des ateliers régionaux au profit des cadres nationaux impliqués dans l'enquête.

L'enquête a été préparée et réalisée dans chaque pays par une équipe centrale d'encadrement qui comprenait un coordinateur technique, un coordinateur technique adjoint, un statisticien chargé d'étude et un informaticien. La collecte des données a été effectuée par des agents de terrain (enquêteurs et contrôleurs) et le traitement par des agents de bureau (agents de vérification, agents de saisie).

La collecte de données de l'enquête principale s'est déroulée de mars à mai 2008 dans la plupart des pays. Cependant, elle s'est poursuivie dans certains pays jusqu'en juin 2008. La collecte des données de l'enquête complémentaire a eu lieu de juin 2008 à février 2009. De façon générale, l'enquête a été faite par interview directe auprès des ménages. L'observation des dépenses quotidiennes a été effectuée en utilisant les carnets de compte pendant 15 jours dans les ménages en 6 visites intercalées de 3 jours. La saisie des données a été faite à l'aide

⁵ Cotonou (Bénin), Ouagadougou (Burkina Faso), Abidjan (Côte d'Ivoire), Bissau (Guinée-Bissau), Bamako (Mali), Niamey (Niger), Dakar (Sénégal) et Lomé (Togo)

du logiciel CPro⁶. Le traitement des données comportait deux étapes : l'apurement des données et le calcul des agrégats. Pour chacune des étapes, un

aide-mémoire détaillé et des programmes informatiques ont été élaborés par AFRISTAT afin de guider les responsables de traitement des données. Des séminaires de traitement des données ont été organisés pour la production dans les délais des résultats.

faisant de plus de 97 %. Ce taux témoigne de l'efficacité de la stratégie de collecte des données développée par les INS. Par ailleurs, dans l'ensemble, les coefficients de variation des estimateurs des dépenses monétaires annuelles se situent entre 4,1 % et 6,5 % témoignant ainsi d'une bonne qualité globale des estimations.

⁶ CPro, abréviation de Census and Survey Processing System, un logiciel gratuit de saisie et de traitement des données d'enquête, développé par US Census Bureau, Macro International et CERPO

6. RÉSULTATS DES ENQUÊTES
Globalement, l'enquête de 2008-2009 a connu un taux de réponse très satis-

Tableau 1 : Taux de réponse en % à l'EDM 2008 et coefficient de variation de l'estimateur des dépenses monétaires annuelles

	Villes/Pays							
	Cotonou (Bénin)	Ougadougou (Burkina Faso)	Abidjan (Côte d'Ivoire)	Bissau (Guinée Bissau)	Bamako (Mali)	Niamey (Niger)	Dakar (Sénégal)	Lomé (Togo)
Taux de réponse (%)	100	97,3	100	99,1	97	98	100	97
Coefficient de variation (%) de la dépense totale de consommation	4,2	4,3	5,4	5,9	6,5	4,1	6,2	4,6

Source : Calculs effectués par AFRISTAT sur les données des EDM 2008

Les résultats confirment, la prépondérance de la fonction « Alimentation et boissons non alcoolisées » dans le budget des ménages des principales agglomérations

des pays de l'UEMOA. La part de cette fonction varie entre 25 % et 45 % selon les pays. Les autres principales fonctions de consommation des

ménages sont le logement, le transport et la restauration hors domicile.

Tableau 2 : Structure budgétaire (%) des dépenses de consommation finale des ménages

Fonctions de consommation	Villes/Pays							
	Cotonou (Bénin)	Ougadougou (Burkina Faso)	Abidjan (Côte d'Ivoire)	Bissau (Guinée Bissau)	Bamako (Mali)	Niamey (Niger)	Dakar (Sénégal)	Lomé (Togo)
Alimentation et boissons non alcoolisées	31,5	37,2	24,8	38,4	45,4	39,8	32,9	28,8
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	0,9	1,9	0,8	1,7	0,8	0,8	0,4	0,8
Articles d'habillement et chaussures	7,3	6,7	10,1	10,6	10,0	9,5	9,7	8,8
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	11,1	9,6	13,2	7,0	11,0	10,2	15,2	10,0
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	3,2	3,6	4,1	5,6	3,9	4,2	5,9	3,7
Santé	3,1	2,7	4,3	2,0	2,6	2,0	3,8	3,8
Transport	14,0	13,4	12,4	17,3	12,1	13,0	8,3	12,5
Communication	6,2	7,2	7,0	6,7	5,3	6,1	5,3	6,2
Loisir et culture	1,9	2,1	2,5	1,5	1,3	1,7	5,5	2,0
Enseignement	4,9	2,9	2,8	1,8	1,8	1,7	2,7	2,0
Restaurant et hôtel	11,2	9,2	13,0	3,2	2,3	7,5	6,2	15,8
Biens et services divers	4,6	3,7	5,0	4,3	3,7	3,6	4,0	5,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AFRISTAT, enquête sur les dépenses des ménages dans les principales agglomérations, Projet Prix-UEMOA, 2008-2009 et calcul d'AFRISTAT

On relève également l'importance grandissante de la fonction de communication, grâce notamment à l'avènement des téléphones portables et de l'Internet. Les ménages des principales agglomérations des pays de l'UEMOA y consacrent en moyenne plus de 5 % de leur budget. Les cinq fonctions décrites ci-dessus représentent entre 68 % et 77 % des dépenses de consommation des ménages des villes. Elles sont donc vitales pour les populations urbaines de la zone UEMOA.

7. CONCLUSION

Les enquêtes sur les dépenses des ménages (EDM) dans les principales agglomérations des États membres de l'UEMOA de 2008-2009 ont produit des résultats satisfaisants. Les taux de non réponses ont été minimisés grâce à une bonne collaboration de la population. L'effort mis dans la stratégie de sensibilisation adoptée par chaque pays a beaucoup contribué. En outre, les travaux ont été bien suivis par les équipes

nationales avec un soutien constant des experts d'AFRISTAT.

Les résultats de l'enquête ont servi à la rénovation de l'IHPC dont l'année de base est passée de 1996 à 2008. Les données de l'EDM ont été également utilisées par les pays concernés pour publier un rapport sur les premiers résultats et réaliser une étude sur la pauvreté urbaine.

LA GESTION DU PROJET DE RÉNOVATION DE L'INDICE HARMONISÉ DES PRIX À LA CONSOMMATION DE L'UEMOA

Par Eloi OUEDRAOGO, Coordonnateur du Département des statistiques sociales et des stratégies de réduction de la pauvreté et Oumarou ELHADJ MALAM SOULE, Expert régional du projet IHPC-UEMOA

1. INTRODUCTION

À travers la signature de la Convention d'exécution des travaux statistiques le 14 juin 2007, la Commission de l'UEMOA a confié à AFRISTAT la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC). La Commission de l'UEMOA mettait à la disposition d'AFRISTAT un montant de 2,268 milliards de francs CFA, complété par un avenant en 2008 d'un montant de 0,5 milliard de francs CFA couvrant le coût du projet. Ce coût global comprenait les fonds destinés à financer les activités régionales (ateliers, consultants, missions, etc.) mais aussi les fonds à mettre à la disposition des INS des 8 États membres pour les travaux de terrain. En plus de sa responsabilité technique, AFRISTAT avait aussi la responsabilité de la gestion de l'ensemble du budget du projet pour une pleine atteinte des résultats. Les défis à relever dans le cadre de la gestion du projet étaient de quatre ordres :

- gérer les fonds du projet conformément aux dispositions de la convention en respectant les procédures de gestion de la Commission de l'UEMOA ;
- gérer le projet selon les procédures administratives et financières mises en place par les instances dirigeantes d'AFRISTAT et leur rendre compte ;
- rendre compte de la gestion des budgets alloués aux INS et ce conformément aux procédures de la Commission et celles d'AFRISTAT ;
- rendre compte régulièrement à la commission de l'UEMOA.

AFRISTAT a pu relever ces défis en mettant en œuvre des outils de gestion appropriés, en usant de son expérience dans la gestion des projets régionaux, en profitant de l'expérience et du sens de responsabilité des Directeurs des INS dans l'exécution technique et financière des projets ainsi que de la collaboration permanente et du soutien des services de la Commission de l'UEMOA. Le présent article essaie de retracer les grands moments de la mise en œuvre, technique, administrative et financière du projet avec pour objectif de faire bénéficier cette expérience aux autres institutions et aux projets à venir.

2. LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'IHPC EN ZONE UEMOA

Le projet a démarré en juillet 2007 après la signature de la convention d'exécution

de travaux statistiques et la tenue d'une réunion de lancement du 16 au 19 juillet 2007 avec l'ensemble des parties prenantes. Cette convention qui confiait à AFRISTAT la maîtrise d'œuvre du projet était assortie des termes de référence qui précisaient les résultats à produire, les activités à mener, les documents à élaborer ainsi que la durée totale du projet fixée à 23 mois.

En juillet 2008, les deux institutions ont signé un avenant à la convention initiale pour étendre les actions couvertes par le projet avec la prise en charge par AFRISTAT de :

- l'élaboration du cahier des charges informatique pour le développement d'une nouvelle application pour la production des IHPC ;
- le développement proprement dit de l'application.

La réalisation du projet impliquait la conception ou la révision des outils méthodologiques, leur validation au niveau régional, la formation des experts nationaux à la mise en œuvre des méthodologies sur le terrain, la mise en place des dispositifs de collecte des données, la collecte et le traitement des données, le calcul des nouveaux indices et leur validation, l'officialisation et la diffusion des nouveaux indices.

Si les activités régionales du projet (conception des outils méthodologiques, formation, supervision régionale) étaient du ressort d'AFRISTAT, celles de terrain étaient de la responsabilité directe de chaque INS. Le principal défi pour AFRISTAT était d'assurer la réalisation simultanée des opérations de terrain dans les 8 pays, de veiller à l'application effective des outils méthodologiques harmonisés, de s'assurer de la qualité des résultats et de veiller au respect des délais dans leur réalisation.

La réunion de lancement du projet a été l'occasion d'échanger avec les INS sur :

- les objectifs, les activités et les résultats attendus du projet ;
- les budgets alloués à chaque pays pour la réalisation de l'ensemble des activités ;
- les conditions et les procédures de transfert et de gestion des fonds aux INS ;
- le cadre contractuel devant régir le transfert et l'utilisation des fonds ;
- le chronogramme commun de mise en œuvre du projet ;

- l'organisation type à mettre en place au sein des INS pour la gestion et la conduite du projet ;
- les ressources humaines minimales nécessaires à la réalisation des activités ;
- les caractéristiques des équipements informatiques ainsi que les logiciels à acquérir.

Cette réunion a permis de mettre l'ensemble des parties prenantes au même niveau d'information sur le projet, d'informer les INS sur la démarche d'AFRISTAT pour la mise en œuvre du projet. Elle a consacré le démarrage officiel du projet de rénovation.

3. LA COORDINATION DU PROJET AU NIVEAU D'AFRISTAT

La mise en œuvre du projet nécessitait des compétences diverses notamment une expertise en management et suivi des projets régionaux, en statistiques des prix, en enquêtes auprès des ménages, en traitements des données, en élaboration d'applications informatiques de calcul des indices des prix et en gestion administrative et financière de projets. En outre, pour couvrir de manière efficace la supervision des activités dans les 8 pays, plusieurs experts des départements techniques d'AFRISTAT ont été mobilisés y compris ceux du service administratif et financier.

En vue d'assurer une bonne coordination de la mise en œuvre des activités du projet, AFRISTAT a mis en place une organisation spécifique. Il a, à cet effet, élaboré un cadre d'exécution du projet. Ce cadre décrit l'organisation générale du projet en interne, il définit les tâches et responsabilités de tous les intervenants. Selon ce cadre, la responsabilité générale du projet et les décisions touchant la mise en œuvre de la convention relevaient du Directeur Général d'AFRISTAT, secondé par le Directeur Général Adjoint.

L'exécution des activités techniques relevait d'un comité, dirigé par un coordonnateur. Le Comité a été organisé en quatre cellules au regard des grandes composantes techniques du projet. Quatre cellules majeures ont été mises en place et chargées de mener les activités regroupées en quatre grandes parties afin de répondre aux besoins de conception des outils, de mise en place des dispositifs nationaux et de la production des IHPC. Ces groupes d'activités sont :

- le développement de la méthodologie de l'IHPC rénové, la mise en

place des dispositifs de relevé, la formation, la collecte des prix des biens et services de consommation des ménages, le contrôle et la supervision, le calcul des indices, l'appui technique au INS, etc. ;

- le développement de la méthodologie des enquêtes sur les dépenses des ménages, la formation, la collecte des données dans les États, la supervision, le contrôle et l'appui technique aux INS ;
- le traitement des données des différentes enquêtes notamment le développement des outils de saisie, de programmes d'apurement, l'élaboration d'application intérimaire de calcul des indices, la réalisation d'un cahier de charges informatique pour le développement d'une application de production des IHPC ainsi que la supervision du développement de ladite application, etc.
- la gestion des ressources du projet, le suivi technique et financier de l'exécution du projet au niveau des pays, l'élaboration des rapports d'exécution technique et financière du projet, la gestion des informations entre AFRISTAT et la Commission de l'UEMOA, le suivi de la mise en œuvre des décisions des instances de suivi du projet.

Trois cellules techniques ont été créées pour la prise en charge des trois premiers groupes d'activités techniques. Il s'agit de la Cellule Prix, de la Cellule Enquête auprès des ménages et de la Cellule Traitement des données. À ces cellules techniques, s'est ajoutée une cellule chargée de la « Gestion administrative et financière du projet ».

Un cadre d'exécution du projet a été élaboré par AFRISTAT. Ce cadre, qui a constitué un aide-mémoire, consignait les grandes lignes des procédures de gestion du projet, le budget géré par AFRISTAT comprenant les grandes lignes budgétaires ainsi que les rubriques de dépenses détaillées. Il contenait la description des principaux éléments de coûts du budget notamment le budget type des séminaires, les éléments de salaire des agents du projet, les éléments de coût d'une mission d'appui.

Ce cadre d'exécution, qui constitue un document cadre pour la gestion du projet, a été transmis officiellement à la Commission de l'UEMOA. Il a facilité la mise en œuvre du projet au niveau d'AFRISTAT et a servi d'outil de référence pour les missions d'audit et de supervision financière du projet par la Commission de l'UEMOA.

En plus de ses ressources humaines propres, AFRISTAT a recruté sur le financement du projet un expert régional basé à Bamako, un expert résident en Guinée-Bissau et deux personnels d'appui

administratif et financier. Au total 13 experts d'AFRISTAT ainsi que les agents de toutes les sections du Service administratif et financier ont été impliqués dans la mise en œuvre du projet.

L'expert régional a participé à l'élaboration des méthodologies relatives à la conduite du projet, au suivi et à l'évaluation des travaux de terrain et à la rédaction des rapports à toutes les phases de mise en œuvre du projet. Il a secondé le Coordonnateur du Département des statistiques sociales et stratégies de réduction de la pauvreté dans la coordination technique globale du projet.

L'expert résident en Guinée-Bissau, membre de l'équipe d'encadrement du projet mais en poste à Bissau, a été chargé d'apporter de manière permanente, l'appui technique nécessaire à l'INS de Guinée-Bissau dans la mise en œuvre du projet. À ce titre, il a participé aux travaux de conception ainsi qu'aux activités régionales (ateliers et missions) réalisées dans le cadre du projet.

AFRISTAT a eu recours aussi à des consultants internationaux pour la conduite d'études ponctuelles et spécifiques nécessaires à l'éclairage de la méthodologie de l'IHPC mais aussi pour les aspects informatiques et logiciels. De même des consultants nationaux l'ont accompagné dans l'appui technique aux INS pour la mise en œuvre de l'IHPC.

Pour assurer une concordance des instructions à donner sur le terrain dans le cadre d'un projet impliquant plusieurs experts, une méthodologie de coordination technique et de suivi des travaux sur le terrain a été adoptée.

En ce qui concerne l'organisation des missions d'appui, les termes de référence de chaque mission sont élaborés et une réunion de préparation est tenue en vue de s'assurer d'une compréhension commune des tâches à exécuter par les experts. Ensuite, les missions sont réparties entre les experts. À l'issue des missions, une réunion d'évaluation est organisée pour tirer les enseignements de terrain et harmoniser éventuellement les instructions laissées aux INS.

En ce qui concerne les ateliers, après l'adoption des termes de référence, de nombreux échanges avec les experts nationaux permettent d'apprêter les outils nécessaires (rapports, documents, fichiers, programmes, etc.). Cette démarche a été à la base des missions bien menées et des ateliers réalisés avec de bons résultats.

Pour assurer un meilleur suivi quotidien des opérations de terrain qui ont duré plus de deux ans, AFRISTAT a mis en place un dispositif de veille afin d'assurer la communication permanente entre les équipes techniques nationales et les experts d'AFRISTAT et de gérer les problèmes courants de façon efficace. Ce

dispositif a utilisé successivement les outils comme le courrier électronique, le site de transfert de fichiers (Send It Global, site FTP). Ce dispositif n'a pas été vraiment opérationnel car les pays, parfois à cause des problèmes de connexion, n'ont pas toujours réagi dans les délais à certaines sollicitations des experts d'AFRISTAT. Les appels téléphoniques ont souvent suppléé ce dysfonctionnement.

4. LA COORDINATION DU PROJET AU NIVEAU RÉGIONAL

La convention avec l'UEMOA a fixé les modalités d'exécution du projet de rénovation, arrêté les budgets, défini les produits à fournir et les délais et défini les modalités de versement des tranches de la subvention ainsi que les responsabilités des parties. Tout au long de la mise en œuvre du projet, AFRISTAT a produit des rapports trimestriels qui abordent tous les aspects aussi bien techniques que financiers.

Les procédures de gestion applicables ont été arrêtées par AFRISTAT et la Commission de l'UEMOA de commun accord au cours d'une réunion entre leurs services compétents. Après analyse des différentes procédures de gestion en cours dans les deux institutions, celles d'AFRISTAT ont été retenues pour la gestion globale du projet. Ainsi, le règlement financier et comptable d'AFRISTAT a été appliqué pour la gestion courante des activités (mission, atelier, consultant, etc.). Pour la gestion des fonds par les INS, les modèles de documents comptables (modèle de journal de banque, modèle d'état de rapprochement bancaire, modèle de journal de caisse, modèle de suivi budgétaire, modèle de grand livre de suivi budgétaire, modèle de l'état récapitulatif d'achat des produits pour les relevés de prix, modèle d'appel d'offres, modèle de décision portant réaménagement budgétaire, modèle de contrats, modèle de bons de commande, modèle de lettres de commande) ont été arrêtés par les deux parties et mis à la disposition des INS.

L'instance régionale de suivi du projet, le Comité de suivi IHPC, s'est réunie à plusieurs occasions notamment pour le lancement du projet, le suivi de la mise en œuvre, la validation des outils méthodologiques et l'adoption des IHPC base 2008. Pour assurer l'efficacité dans le suivi des activités du projet, il était prévu la tenue de la réunion du Comité de suivi une fois tous les six mois pendant toute la durée du projet. Ce rythme de rencontre n'a pas été respecté dans les faits mais les décisions clés dans la vie du projet ont été prises par cette instance en temps opportun. Ainsi, en février 2008 la réunion du Comité de suivi a demandé à la Commission de l'UEMOA de procéder à la révision appropriée de l'article de la convention entre la Commission et AFRISTAT relatif à la modalité de versement de la dernière

tranche des fonds à AFRISTAT et aux INS. En outre, le Comité a demandé et obtenu l'utilisation des reliquats de financement du projet pour des activités prioritaires complémentaires définies par les INS.

Les ateliers techniques, organisés par AFRISTAT dans le cadre du projet, ont permis un dialogue entre les experts des États et des différentes institutions (AFRISTAT, BCEAO, UEMOA, BAD) impliqués dans la mise en œuvre technique du projet. L'organisation des réunions du Groupe de Travail IHPC a offert des occasions supplémentaires de travail en groupe et d'échanges techniques. Les visioconférences, organisées par la Commission de l'UEMOA, avec les équipements mis à disposition par le BCEAO ont permis de multiplier des occasions d'échanges et de suivi technique des activités de terrain.

Globalement, la coordination institutionnelle et technique du projet au niveau régional s'est faite dans de bonnes conditions. Elle a contribué à lever les goulots d'étranglements et permis la mise en œuvre harmonisée des méthodologies et l'obtention de résultats importants.

5. LA COORDINATION DU PROJET AU NIVEAU DES PAYS

Si la responsabilité au niveau sous-régional du projet IHPC relève d'AFRISTAT, la responsabilité de la mise en œuvre des activités sur le terrain dans les huit (8) pays relève des INS. Pour assurer une collaboration harmonieuse entre la Direction générale d'AFRISTAT et les INS, des dispositions institutionnelles ont été proposées pour d'une part la mise à disposition et la gestion des fonds et d'autre part l'organisation de l'exécution des activités du projet dans les pays.

A) Organisation de la gestion du projet dans les INS

À l'image de l'organisation de la gestion du projet au niveau d'AFRISTAT, il a été proposé aux INS un cadre national d'exécution du projet. Ce cadre propose une organisation générale de la mise en œuvre du projet notamment un organigramme commun avec les différentes composantes du projet, les procédures de gestion du projet (les procédures de mise à disposition des fonds, d'exécution du budget et les procédures de dépenses) et les outils de gestion (modèle de document de justification des dépenses, modèle de documents comptables, modèle de dossier d'appel d'offres, etc.). Cette organisation type a reposé sur trois (3) composantes :

- (i) une composante management du projet qui inclut un chef de projet et un gestionnaire ;
- (ii) une composante enquête ménage qui a coordonné toutes les activités relatives à la conduite des enquêtes ménages (principale et complémentaire) ;
- (iii) une composante prix relative à la conduite des enquêtes prix et le calcul de l'IHPC.

Pour chaque composante, les postes clés à pourvoir pour une exécution efficiente des tâches du projet ont été proposés à l'ensemble des INS et budgétisés. Quelques amendements à la marge ont été opérés par certains INS à cette organisation pour tenir compte de leur spécificité.

C'est ainsi que tous les INS ont mis en place une équipe pour le suivi et la mise en œuvre du projet et ont transmis à AFRISTAT tous les documents officiels portant désignation des cadres impliqués aux différents postes de travail identifiés ainsi que les responsabilités dans le cadre du projet. Dans tous les INS les interlocuteurs et principaux points focaux d'AFRISTAT ont été le Chef de projet et leur adjoint, le comptable gestionnaire, le responsable du volet prix et le responsable du volet enquête ménage.

B) Mise à disposition des fonds

Pour mettre les fonds des projets à la disposition des pays, AFRISTAT et chaque INS ont signé un contrat d'appui financier. Ce document, qui est élaboré à l'image de la Convention entre AFRISTAT et la Commission de l'UEMOA, indique le montant total mis à la disposition de l'INS, les modalités de versement des différentes tranches, les responsabilités de chaque partie. La mise en œuvre du contrat d'appui financier exige l'ouverture de compte dédié au projet par les INS. Si la plupart des INS ont pu satisfaire cette condition, certains ont eu quelques difficultés pour ouvrir ce compte. Cette difficulté est liée au statut et à la spécificité de certains INS. Elle a entraîné un retard dans la mise à disposition des fonds pour un INS avec une incidence sur le démarrage des travaux de terrain.

Pour tenir compte de la nature du projet (enquêtes sur le terrain) ainsi que la spécificité et les habitudes des INS, il a été autorisé aux INS une révision du budget type d'un même montant proposé par AFRISTAT. Ce sont ces budgets qui ont été annexés au Contrat d'appui finan-

cier et exécutés par les INS selon les procédures édictées.

En outre, une clause importante a été introduite dans le contrat d'appui financier. Cette clause autorisait pour l'exécution des dépenses, les transferts d'une rubrique à l'autre en vue de tenir compte des situations particulières dans les pays et les imprévus liés à ce type de projet. Les INS étaient autorisés à effectuer des transferts entre rubriques du budget de la même composante. Pour les transferts entre rubriques de budgets de deux composantes distinctes, l'autorisation est demandée à AFRISTAT et doit être accompagnée d'un projet de décision du DG de l'INS. Cette disposition a permis d'opérer une gestion financière facilitée du projet par les INS et un suivi efficace de l'exécution financière par AFRISTAT.

Pour faciliter le suivi des dépenses et leur justification, AFRISTAT a fourni aux INS les maquettes harmonisées des pièces justificatives ainsi que celles des documents comptables et le modèle de dossier d'appel d'offres. Les missions de suivi technique et financier du projet, réalisées par AFRISTAT et la Commission de l'UEMOA de façon régulière auprès des INS, ont contribué efficacement à la bonne exécution des activités et à la gestion financière du projet par les INS. Le résultat a été la limitation des dépenses non éligibles par les INS.

6. CONCLUSION

Le résultat ultime du projet a été la mise en place d'une nouvelle base de l'IHPC dans les 8 pays et l'adoption de l'IHPC base 2008 en mars 2010, soit deux années et demie après le démarrage du projet. Ce résultat est le corollaire d'une bonne conception et d'une bonne coordination technique du projet mais aussi d'une gestion opérationnelle efficace. Cela a été possible grâce à une organisation appropriée de la gestion administrative et financière du projet qui a mis en place des structures et des instances au niveau du maître d'œuvre, au niveau des INS et au niveau de l'ensemble des intervenants au niveau régional. Cette organisation et son fonctionnement ont permis la prise de décision permettant de gérer les problèmes liés à la mise à disposition des fonds, à la mise en œuvre des activités de terrain par certains pays et aux événements imprévus.

Il faut saluer l'engagement des pays et des institutions participantes qui ont apporté chacun leur expertise ainsi que les ressources humaines et financières pour la réussite de ce projet.

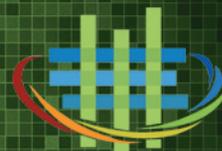
**L'EXCELLENCE AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT
DE LA STATISTIQUE
EN AFRIQUE**

**Pour célébrer les nombreux
accomplissements en matière de statistique**

SERVICE • PROFESSIONNALISME • INTÉGRITÉ

Le 20 octobre 2010, le monde célébrera la première Journée mondiale de la statistique, afin de sensibiliser les gens sur les nombreux accomplissements des statistiques officielles, fondés sur les valeurs fondamentales du service, du professionnalisme et de l'intégrité.

Pour en savoir plus, consulter le site : <http://unstats.un.org/unsd/wsd>



Journée mondiale de la statistique

20.10.2010

La lettre d'AFRISTAT peut être obtenue gratuitement sur demande et est disponible sur : <http://www.afristat.org>

Pour obtenir la version électronique, vous pouvez également vous inscrire sur la liste de distribution de

La lettre d'AFRISTAT en envoyant un courriel à afristat@afristat.org avec comme objet: Abonnement

Directeur de publication : Martin BALEPA

Rédacteur en chef : Birimpo LOMPO

Comité de rédaction : Freeman AMEGASHIE, Claude JOEGER,
Dorothée OUJSSIKA, Siriki COULIBALY, Bruno NOUATIN,
Fatima BOUKENEM.

Maquette et impression :
IMPRIM COLOR Bamako
ISSN 1561-3739